



LYCÉE ETIENNE RESTAT
2215, Route de Casseneuil
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot
05 53 40 47 00
vs-legta.ste-livrade@educagri.fr

NOM :

PRÉNOM :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

BTSA

<input type="checkbox"/> BTSA 1 ^{ère} année		<input type="checkbox"/> BTSA 2 ^{ème} année
<input type="checkbox"/> ANABIOTEC	<input type="checkbox"/> BIOQUALIM	<input type="checkbox"/> TECHNICO-COMMERCIAL <input type="checkbox"/> UJAC

Ce dossier est à compléter et à retourner avec les documents demandés.

Documents OBLIGATOIRES :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile » couvrant l'année scolaire
- Pour les étudiants de 1^{ère} année : le relevé des notes attestant la réussite au Baccalauréat
- Annexe n° 1 « Fiche d'urgence médicale et de santé » complétée avec la photocopie du carnet de santé justifiant les vaccinations et les autres pièces justificatives demandées (si besoin)
- Annexe n° 2 « Fiche intendance et comptable » complétée avec 1 RIB agrafé
- Annexe n° 7 « Droit à l'image »

Documents FACULTATIFS :

- Annexe n° 3 « Adhésion à l'ALESA » avec le règlement
- 1 photo d'identité en cas d'inscription au service de navette « Gare d'Agen-Lycée »
- Les documents nécessaires pour l'utilisation d'un véhicule à moteur au sein de l'établissement (BSR ou permis de conduire, photocopie de la carte grise, photocopie de l'attestation d'assurance)

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

NOM : Sexe : M F
Prénom(s) : Nationalité :
Né(e) le : à (ville et n° du département) :
Adresse :
N° de portable :
Mail :@.....
En qualité de : DEMI-PENSIONNAIRE : DP4 (4 repas sans le mercredi) **ou** DP5 (5 repas avec le mercredi)
 EXTERNE
 INTERNE (sous réserve de places disponibles) MAÎTRE AU PAIR

Remarque : Les « maîtres au pair » sont des étudiants bénéficiant de la mise à disposition gratuite d'une chambre et de la pension complète en échange de surveillance des études des apprenants internes. Toute candidature pour être maître au pair doit être adressée au CPE accompagnée d'une lettre de motivation.

IDENTITÉ DES RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable Légal n°1	Responsable Légal n°2
NOM :	NOM :
Prénom(s) :	Prénom(s) :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

NOM de l'établissement :
Adresse :
Classe suivie : Diplôme obtenu :

CHOIX DES LANGUES VIVANTES : Anglais **OU** Espagnol

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat, de la restauration scolaire de l'établissement et de la charte informatique du lycée (Consultable sur le site internet AgroCampus 47).
- Autorise l'établissement à utiliser les données personnelles dans le cadre de la nouvelle réglementation Européenne RGPD (Registre Général de la Protection des Données).

Fait à :, le

Date et signature du responsable légal ou de l'étudiant majeur

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes 141 et S34 desservent journalièrement le lycée. Toutes les informations (horaires et modalités d'inscription) sont disponibles sur l'ANNEXE N°4.

La ligne 6 est gérée par la CAGV. Elle est gratuite et dessert les communes de Villeneuve-sur-Lot, Le Lédats, Casseneuve, Sainte-Livrade-sur-Lot, Allez-et-Cazeneuve et Bias.

Les trajets ont lieu plusieurs fois par jour.

INSCRIPTION A LA NAVETTE LYCEE - GARE D'AGEN

Un service de navettes hebdomadaires réservé aux apprenants internes est pris en charge par le lycée. Ce service est gratuit pour les apprenants. Les inscriptions se font au service vie scolaire dès la rentrée, **une photo d'identité est obligatoire.**

Je souhaite bénéficier de ce service de navette : OUI NON

VÉHICULE A MOTEUR

Tout apprenant qui utilise un moyen de locomotion personnel à moteur et dont le véhicule stationne dans l'enceinte de l'établissement doit impérativement fournir :

- Le BSR ou le permis de conduire
- Une photocopie de la carte grise
- Une photocopie de l'attestation d'assurance
- L'attestation ci-dessous signée

Je soussigné(e),

Déclare m'engager à :

- Stationner le véhicule aux emplacements prévus à cet effet
- N'utiliser le véhicule que pour les déplacements correspondant aux sorties légales
- Circuler à une vitesse inférieure à 20 Km/h dans l'enceinte de l'établissement

Fait à :, le

Date et signature du responsable légal ou de l'étudiant majeur

AUTORISATIONS DE SORTIE

En application du Règlement Intérieur, les apprenants sont tenus de respecter les autorisations de sortie en fonction de leur régime.

Tout apprenant doit signaler son départ au Bureau de la Vie Scolaire AVANT DE QUITTER l'établissement lorsque celui-ci a lieu en dehors des horaires prévus par son régime de sortie.

Toute modification des autorisations de sortie doit être faite par écrit.

Transports scolaires : 1/2 Pensionnaire 141 S 34
 Internes exclusivement Navette Lycée-Gare Agen

Ligne régulière : Ligne 6

ÉTUDIANT MINEUR

A compléter par les responsables légaux

Je soussigné(e),, responsable
légal de l'étudiant

autorise n'autorise pas

L'étudiant à quitter l'établissement **par ses propres moyens ou avec une tierce personne** après la dernière heure de cours :

- de la **demi-journée** pour les élèves externes.
- de la **journée** pour les élèves demi-pensionnaires.
- de la **semaine** pour les élèves internes.

Pour les étudiants internes, toute demande de sortie exceptionnelle devra être faite par écrit (courrier ou mail) auprès du service vie scolaire.

Fait à :, le

Signature du responsable légal de l'étudiant mineur :

ÉTUDIANT MAJEUR INTERNE

En tant qu'étudiant interne, je m'engage à effectuer toute demande de sortie **exceptionnelle** auprès du service vie scolaire (formulaire à compléter avant 12h).

Fait à :, le

Signature de l'étudiant majeur :



**ANNEXE N°1 : FICHE
« URGENCE MEDICALE ET
SANTÉ »**

**A joindre obligatoirement au dossier
d'inscription**

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

URGENCE MÉDICALE

Né(e) le : à (ville et n° du département) :

Interne Demi-pensionnaire Externe

Adresse :

Téléphone :

**Je soussigné(e) atteste avoir été informé(e) clairement
des dispositions suivantes :**

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SMUR oriente l'élève ou l'étudiant vers le centre hospitalier le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. L'apprenant mineur ne pourra quitter l'hôpital qu'accompagné de l'un de ses représentants légaux.

Je porte à la connaissance de l'établissement et du médecin du SMUR les éléments suivants (non confidentiels) que je juge utiles (allergies, traitements médicaux, autres précautions à prendre) :

.....
.....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Nom du médecin traitant : Tél. :

Adresse :

Numéro d'immatriculation du responsable légal ou de l'apprenant majeur :

Organisme et n° de sécurité sociale :

Assurance complémentaire Santé

Nom de la caisse ou de la mutuelle :

N° d'Adhérent :

Autres personnes à contacter en cas de besoin

1) Nom et prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

2) Nom et prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

Fait à :, le

Date et signature du responsable légal ou de l'apprenant majeur

SANTÉ

1) Vaccinations : Joindre obligatoirement les photocopies du carnet de santé contenant les vaccinations

Attention, la vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire pour les élèves du BAC PRO LABORATOIRE et les étudiants du BTS ANABIOTEC.

Extrait des articles L6 à L9 et L215 à L219 du Code de la Santé Publique : « Parents ou tuteurs sont tenus personnellement responsables de l'exécution des vaccinations obligatoires dont la justification doit être fournie lors de l'admission dans tout établissement scolaire ».

2) L'apprenant a-t-il subi une ou plusieurs interventions chirurgicales ? Oui Non

Préciser :

3) L'apprenant est-il atteint d'une maladie nécessitant un traitement spécial ? Oui Non

Préciser :

Rappel important : En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments seront remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

4) L'apprenant présente-t-il des réactions allergiques médicamenteuses ou alimentaires ? Oui Non

Préciser :

AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE ET AMENAGEMENT D'EPREUVE

5) L'apprenant a-t-il déjà bénéficié d'aménagement de la scolarité ? Oui Non

- Par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : joindre une copie
- Par un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : joindre une copie
- Par un PAP (Projet d'accompagnement Personnalisé) : joindre une copie

Ces projets sont à renouveler dès la rentrée auprès de l'infirmière.

6) L'apprenant a-t-il déjà bénéficié d'un aménagement d'épreuves lors d'un examen ? Oui Non

7) L'apprenant est-il susceptible de demander un aménagement d'épreuve ? Oui Non

Si c'est le cas, le dossier est à demander à l'infirmière et à compléter rapidement en début d'année.

Fait à :, le

Date et signature du responsable légal ou de l'apprenant majeur



ANNEXE N°2 : FICHE « INTENDANCE ET COMPTABLE »

A joindre obligatoirement au dossier d'inscription avec un RIB agrafé

Année scolaire 2024-2025



Fiche de renseignements ÉLÈVE et ÉTUDIANT

NOM : Prénom : Classe :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Apprenant Téléphone : Mail :

Régime : Interne Externe Demi-pensionnaire 5 jours Demi-pensionnaire 4 jours

Avez-vous déposé une demande de Bourses : oui non

Situation familiale : mariés séparés divorcés veuf (veuve) vie Maritale célibataire PACS

	Responsable Légal n°1	Responsable Légal n°2	Tuteur - Tutrice
NOM – Prénom			
Téléphone			
Mail			
Profession			
N° sécurité sociale			
Date et lieu de naissance			
Employeur : - Nom - Adresse - Téléphone			

Attestation d'engagement

Je soussigné(e),

responsable financier de l'élève ou de l'étudiant : Classe :

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat et de la restauration scolaire de l'établissement.
- autorise l'utilisation des bourses nationales éventuelles en compensation des frais d'internat, divers, de restauration scolaire.
- m'engage à payer la pension (internat - demi pension), frais divers, pendant toute la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur
 en totalité ou à 50 % (en cas de séparation ou divorce).

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que ce recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

**Joindre impérativement
un relevé d'identité bancaire ou postal
à agraffer à ce document**

Fait à :, le
Signature du ou des responsables



ALESA

ASSOCIATION DES LYCÉENS ÉTUDIANTS STAGIAIRES ET APPRENTIS

L'ALESA est une association loi 1901 composée d'élèves et d'étudiants.

Les adhérents imaginent et proposent des activités qui animeront les temps libres. Ils réfléchissent aussi à l'aménagement des espaces d'animation.

Le Conseil d'Administration encadre ces demandes : financements, lieux, horaires ...

L'ALESA fonctionne grâce aux adhésions des apprenants.

Votre participation financière est donc indispensable pour le fonctionnement de cette association qui permettra de financer de nombreux projets et animations pour l'année à venir.

OBJECTIFS :

- Développer l'esprit d'initiative et les activités par et pour les jeunes.
- Organiser des activités socio-culturelles.
- Former ses adhérents à la vie associative et aux responsabilités de gestion.
- Financer des activités culturelles et récréatives

ADHÉSION :

20 € l'année (par chèque à l'ordre de l'ALESA)

L'adhésion donne droit à l'accès aux clubs et aux différentes activités

Activités possibles :

- Clubs photo, musique, billard, danse, astronomie, ...
- Sorties théâtre, musées, laser-game, bowling, accrobranche, ...
- Soirées : Cinéma, jeux, concerts...
- Soirées dansantes.

**CRÉE TON ASSO
À TON IMAGE...**

COUPON REPONSE POUR L'ADHESION 2024-2025

J'adhère à l'ALESA !

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Je règle par chèque à l'ordre de l'ALESA (veuillez indiquer le nom de l'apprenant au dos du chèque à agraffer au coupon réponse)

Je règle en espèces (veuillez mettre l'argent dans une enveloppe agrafée au coupon réponse en inscrivant le nom de l'apprenant)



LYCÉE ETIENNE RESTAT
2215, Route de Casseneuil
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot
05 53 40 47 00
legta.ste-livrade@educagri.fr

ANNEXE N°4 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Année scolaire 2024-2025

DOCUMENT A CONSERVER

COMMENT S'INSCRIRE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

LIGNE 141 et S34

Service journalier du lundi au vendredi (matin et soir et mercredi midi).

- **Cas n°1** : Élèves ou étudiants habitant sur le territoire de la CAGV*. Les cartes sont éditées par la CAGV. Le service est gratuit.

Les inscriptions se font auprès la **Maison de la Mobilité de Villeneuve-sur-Lot**.

Maison de la Mobilité

22 rue du Collège

47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Téléphone : 05.53.40.23.30.

www.grand-villeneuvois.fr/maison-de-la-mobilite

- **Cas n°2** : Élèves ou étudiants habitant hors territoire de la CAGV. Les cartes sont éditées par la Région Nouvelle Aquitaine. Le service est payant. Les inscriptions se font sur le site internet ci-dessous :

transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires



NAVETTE HEBDOMADAIRE LYCÉE - GARE D'AGEN

Ce service gratuit est réservé aux internes. Les cartes sont éditées par le lycée.

Les inscriptions se font au service vie scolaire dès la rentrée après fourniture d'une photo d'identité.

LIGNE RÉGULIÈRE 6

Cette ligne gérée par la CAGV est gratuite.

Elle dessert les communes de Villeneuve-sur-Lot, Le Lédats, Casseneuil, Sainte-Livrade-sur-Lot, Allez-et-Cazeneuve et Bias.

Les trajets ont lieu plusieurs fois par jour.

**Communes de la CAGV : Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédats, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot.*

HORAIRES DES TRANSPORTS

Ligne Gare Agen - Lycée (pour les INTERNES)	LUNDI Départ Agen	LUNDI Arrivée Lycée E. Restat		VENDREDI Départ Lycée E. Restat	VENDREDI Arrivée Gare Agen
HEBDOMADAIRE					
Gare SNCF Agen - Lycée Étienne Restat	7h55	8h50		16h45	17h35

LIGNE S34 JOURNALIER	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Midi	Matin	Soir	Matin	Soir
Gare Routière VILLENEUVE/LOT	8 H 30	18 H 05	7 H 30	18 H 05	7 H 30	13 H 05	7 H 30	18 H 05	7 H 30	17 H 05
Hôtel de ville VILLENEUVE/LOT	8 H 35	18 H 00	7 H 35	18 H 00	7 H 35	13 H 00	7 H 35	18 H 00	7 H 35	17 H 00
MARES	8 H 37	17 H 58	7 H 37	17 H 58	7 H 37	12 H 58	7 H 37	17 H 58	7 H 37	16 H 58
CAGUERIEUX	8 H 40	17 H 55	7 H 40	17 H 55	7 H 40	12 H 55	7 H 40	17 H 55	7 H 40	16 H 55
BOURG DE CASSENEUIL	8 H 45	17 H 50	7 H 45	17 H 50	7 H 45	12 H 50	7 H 45	17 H 50	7 H 45	16 H 50
LYCEE E. RESTAT	8 H 50	17 H 45	7 H 50	17 H 45	7 H 50	12 H 45	7 H 50	17 H 45	7 H 50	16 H 45

LIGNE° 141 JOURNALIER	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Midi	Matin	Soir	Matin	Soir
LE TEMPLE Bourg	8 H 05	17 H 55	7 H 05	17 H 55	7 H 05	12 H 55	7 H 05	17 H 55	7 H 05	16 H 55
GRANGES Bourg	8 H 10	18 H 00	7 H 10	18 H 00	7 H 10	13 H 00	7 H 10	18 H 00	7 H 10	17 H 00
GRANGES Gouneau	8 H 15	18 H 10	7 H 15	18 H 10	7 H 15	13 H 10	7 H 15	18 H 10	7 H 15	17 H 10
CASTELMORON Centre ville	8 H 20	18 H 15	7 H 20	18 H 15	7 H 20	13 H 15	7 H 20	18 H 15	7 H 20	17 H 15
CASTELMORON Croisement Teyssset	8 H 25	18 H 20	7 H 25	18 H 20	7 H 25	13 H 20	7 H 25	18 H 20	7 H 25	17 H 20
MONCLAR Bourg	8 H 30	18 H 25	7 H 30	18 H 25	7 H 30	13 H 25	7 H 30	18 H 25	7 H 30	17 H 25
ST ETIENNE DE FOUGERES Mairie	8 H 35	18 H 40	7 H 35	18 H 40	7 H 35	13 H 40	7 H 35	18 H 40	7 H 35	17 H 40
STE LIVRADE/LOT Ecole Ste Marie	8 H 40	17 H 45	7 H 40	17 H 45	7 H 40	12 H 45	7 H 40	17 H 45	7 H 40	16 H 45
LYCEE E. Restat STE LIVRADE/LOT	8 H 50	17 H 40	7 H 50	17 H 40	7 H 50	12 H 40	7 H 50	17 H 40	7 H 50	16 H 40



ANNEXE N°7 : Formulaire d'autorisation de diffusion d'image **A joindre avec le dossier d'inscription**

Je soussigné (e) :

Demeurant à :

Adresse mail :

Autorise le Lycée Agricole Etienne Restat, dans le cadre institutionnel, à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur les supports de communication suivants :

- Réseaux sociaux
- Presse écrite
- Affiches et/ou flyers
- Site internet Agrocampus 47

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'établissement à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre institutionnel de la promotion et valorisation des actions et formations de l'établissement. Le bénéficiaire de l'autorisation procédera à l'exploitation des images uniquement sur les supports de communication définis ci-dessus. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tous les supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et/ou nom ou celui de mon enfant.

N'autorise pas le Lycée Agricole Etienne Restat, dans le cadre institutionnel, à utiliser mon image ou celle de mon enfant.

Conformément au RGPD et à la Loi CNIL, vous avez le droit de vous opposer en tout ou partie de vos images ou de celles de vos enfants. *

Fait à :

Lu et approuvé

Le :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

(*) Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente sont destinées exclusivement à nos services et sont conservées pour la durée du cycle de formation. Outre le droit d'opposition mentionné ci-dessus, vous disposez de plusieurs autres droits dans les limites prévues par le RGPD et la Loi CNIL. Pour les exercer ou en savoir plus, vous pouvez nous contacter à legta.ste-livrade@educagri.fr ou au 05 53 40 47 00

INFORMATION SUR LES FRAIS OBLIGATOIRES LIÉS A LA SCOLARITÉ

DOCUMENT A CONSERVER

FRAIS DE PENSION et DEMI-PENSION

La Région Nouvelle Aquitaine propose à partir de septembre 2024 une tarification équitable et solidaire basée sur vos revenus.

Le tarif de la pension et de la demi-pension sera basé sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'année précédente.

Le tarif d'un repas pour un demi-pensionnaire s'inscrira dans une fourchette entre 2.30€ et 5.50€.
Le tarif annuel de l'internat s'inscrira dans une fourchette entre 1165.50€ et 2173.50€.

Afin de bénéficier de la tarification adaptée à vos ressources dès septembre, inscrivez OBLIGATOIREMENT en ligne votre enfant à partir du mercredi 21 août 2024 (muni de votre n° d'identifiant fiscal).

ATTENTION : Sans inscription de votre part, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pour plus d'informations, consultez le site de la Région Nouvelle Aquitaine :

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/tarification-solidaire-pour-la-restauration-scolaire>



Pour s'inscrire en ligne, connectez-vous sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine :

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/identity/connect>



Le montant des frais de pension et de demi-pension est recouvrable en trois versements **au début de chaque trimestre. Les familles peuvent souscrire à la mensualisation par prélèvement automatique. Tout trimestre commencé est dû.**

Tout changement de régime doit être **signalé PAR ECRIT** avant les vacances de Noël ou de Printemps.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES

La participation aux frais de fournitures (photocopies noir et blanc ainsi que couleur, dossiers documentaires, plastification de documents...) sera facturée **avec la pension du 1^{er} trimestre** pour l'année scolaire. Ces frais de fournitures s'élèvent à **55 € pour toutes les classes.**

OPTION SPORTIVES

Le coût annuel des options sportives sera réparti sur les frais de pension et sur les 3 trimestres.

OPTION SPORTIVE	COÛT ANNUEL
VTT	50 € annuels.
Hippologie Equitation	Pour les non-licenciés : Licence de 25 € (gérée par le centre équestre) 350 € pour les élèves de 2 ^{nde} 450 € pour les élèves de 1 ^{ère} et T ^{ale}

COMMENT REMPLIR LA FICHE INTENDANCE ET COMPTABLE

Vous avez **3 possibilités** pour le règlement des frais :

- Le paiement par **prélèvement automatique**. Veuillez fournir obligatoirement un RIB au nom du débiteur.
- Le paiement **à la facture** chaque trimestre (Novembre/mars/juin). Il est également obligatoire de fournir un RIB pour cette option de paiement.
- Le paiement **par carte bancaire via PAYFIP** sur le site internet de l'AgroCampus 47 : <https://agrocampus47.org/payer-ma-facture/>



Veuillez à bien rajouter « 01 » dans le champ « Numéro de facture ou de titre ».